



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi 20 avril 2021  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Vidéoconférence ZOOM – Diffusée en direct sur YouTube

**Sont présents :** BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville  
BELLEFROID Martin, maire de Pike River  
BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham  
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome  
DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham et préfète suppléante  
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest  
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn  
JANECEK Pierre, maire de Dunham  
LAFRANCE Michel, maire de Sutton  
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg  
LÉVESQUE Yves, maire de Bedford  
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge  
MILLER William, maire de Brome  
NEIL Steven, maire de Brigham  
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine  
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station  
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand  
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford  
TÉTREAU Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge  
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East  
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

**Formant quorum** sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

**Sont également présents :** messieurs Robert Desmarais, directeur général, Denis Beauchamp, directeur du développement économique du CLD, Francis Dorion, directeur général adjoint, madame Nathalie Grimard, directrice du service de la gestion du territoire et le greffier M<sup>e</sup> David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

**Est présent en début de séance :** monsieur Simon Lajeunesse, coordonnateur régional des cours d'eau.

Les journalistes Claude Hébert et Cynthia Laflamme sont également présents en mode écoute.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
  - 2.1. Question d'une citoyenne sur la résolution d'appui à l'UMQ pour la lutte contre l'intimidation
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mars 2021
4. Actualités du CLD
  - 4.1. Invitation : AGA virtuelle du CLD le mardi 27 avril prochain dès 16 h
  - 4.2. Mise à jour relative au FLI d'urgence
  - 4.3. Autorisation d'un paiement au CLD dans le cadre du FLI d'urgence
  - 4.4. Autorisation d'un paiement au CLD dans le cadre d'Accès entreprise Québec
5. COVID-19
  - 5.1. État de la situation au 20 avril 2021 : Évolution du nombre de cas par municipalité
6. Cours d'eau
  - 6.1. Cours d'eau sans désignation sur le lot 5 451 809 à Saint-Armand
    - 6.1.1 Demande d'autorisation générale au MELCC pour des travaux d'entretien de cours d'eau–  
Autorisation de signature
    - 6.1.2 Nomination de services professionnels
  - 6.2. Cours d'eau Schweizer à Sutton
    - 6.2.1 Nomination de services professionnels
  - 6.3. Autorisations de procéder par appel d'offres public – Cours d'eau
    - 6.3.1 Travaux d'aménagement et d'entretien du cours d'eau Plamondon et ses branches 1 et 2  
dans la ville de Farnham
    - 6.3.2 Travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Mercure dans la ville de Farnham
  - 6.4. Autorisations de procéder par appel d'offres sur invitation – Cours d'eau
    - 6.4.1 Travaux d'aménagement du cours d'eau sans désignation de la rue Wilkinson dans la ville  
de Dunham
    - 6.4.2 Travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Edwin dans la municipalité de Pike  
River
    - 6.4.3 Travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Galipeau et de sa branche 1 dans la  
municipalité de Pike River
  - 6.5. Autorisation – Demande d'aide financière au volet 1 du programme de restauration et de création de  
milieux humides et hydriques (PRCMHH)



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

7. Rapport du comité transport collectif et adapté du 11 mars 2021
  - 7.1. Transports vers les centres de vaccinations
8. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 14 avril 2021
  - 8.1. Demande d'avis CPTAQ – MTQ – Dossier 431159 – (Pike River, projet A-35)
  - 8.2. Demande d'avis CPTAQ – TQM – Dossier 431295 – (Bromont)
  - 8.3. Certificats de conformité
    - 8.3.1 Certificat de conformité – Règlement 407-20 – Ville de Dunham
    - 8.3.2 Certificat de conformité – Règlement 458-53 – Ville de Farnham
    - 8.3.3 Certificat de conformité – Règlement 699-11-19 – Ville de Bedford
    - 8.3.4 Certificat de conformité – Règlement 703-11-1 – Ville de Bedford
    - 8.3.5 Certificat de conformité – Résolution 21-04-122 – Ville de Bedford
    - 8.3.6 Certificat de conformité – Règlement 1037-21-2021 – Ville de Bromont
    - 8.3.7 Certificat de conformité – Règlement 1037-22-2021 – Ville de Bromont
    - 8.3.8 Certificat de conformité – Règlement 1841-21-2020 – Ville de Cowansville
9. Ajout d'élus sur certains comités du Réseau de développement territorial de la communauté de Brome-Missisquoi (RDTCBM)
10. Le Projet paysage de la MRC Brome-Missisquoi lauréat d'un Prix d'excellence
11. Autorisations de signatures dans le cadre d'un protocole d'entente avec Graymont et Fiducie BedMin concernant la relève agricole
12. Autorisation de signature de l'avenant 2020-1 du 2 octobre 2020 au contrat de prêt portant sur le report de la période de remboursement du FLI
13. Rapport du comité de sécurité publique du 13 avril 2021
  - 13.1. Présentation du rapport bimestriel : décembre et janvier
  - 13.2. Avancement du projet du nouveau poste de police
  - 13.3. Majoration des heures des cadets policiers
14. Dépôt du rapport de la séance extraordinaire du comité administratif du 16 mars 2021
15. Rapport de la séance extraordinaire du comité administratif du 23 mars 2021
16. Rapport de la séance ordinaire du comité administratif du 7 avril 2021
  - 16.1. Opportunité de transfert dans la région administrative de l'Estrie
  - 16.2. Aide financière aux MRC pour faire face aux impacts de la pandémie
  - 16.3. Autorisation de signature de l'entente intermunicipale avec la Ville de Bromont pour la fourniture de service pour la gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2020-2021
  - 16.4. Conclusion d'un contrat de gré à gré relatif à la contribution à place aux jeunes en région de Brome-Missisquoi et à la bonification des services à la stratégie d'attraction de nouvelles populations
  - 16.5. Adoption du rapport annuel du FRR volet 2 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020
17. Dépenses supplémentaires à autoriser par le conseil, le cas échéant
18. Mandat de représentation juridique – Demande de la Ville de Bedford concernant la répartition des redevances des carrières et sablières
19. Mise à jour du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la MRC
20. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois d'avril et de mai 2021
21. Correspondances
  - 21.1. MRC d'Antoine-Labelle – Programmes d'amélioration de l'habitat – Demande d'ajustement de la contribution à la gestion de programme (CGP)
  - 21.2. Sollicitation de l'appui de la MRC Brome-Missisquoi en faveur du projet d'agrandissement de la résidence certifiée Les Villas des Monts de Sutton
  - 21.3. Ville de Cowansville – Demande au gouvernement du Québec – Programme d'urgence venant compenser l'explosion des coûts de réalisation des travaux municipaux d'immobilisation
22. Questions diverses
  - 22.1. Formation à venir sur les chemins municipaux
23. Deuxième période de questions du public
24. Levée de la séance

151-0421

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M<sup>e</sup> Legrand informe le conseil de la question reçue d'une citoyenne.



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**QUESTION D'UNE CITOYENNE SUR LA RÉOLUTION D'APPUI À L'UMQ POUR LA  
LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION**

**Question :** *Suite à l'adoption de la résolution d'APPUI À L'UMQ POUR LA LUTTE À L'INTIMIDATION ENVERS LES ÉLUS MUNICIPAUX adoptée le 19 janvier 2021, serait-il possible de savoir combien de municipalités de la MRC ont à leur tour adopté une résolution à cet effet dans leur municipalité?*

**Réponse :** À tour de rôle, les maires informent que ladite résolution a été adoptée par les municipalités suivantes :

- Bedford (Canton)
- Bedford (Ville)
- Bolton-Ouest
- Brigham
- Bromont
- Cowansville
- Dunham
- Farnham
- Frelighsburg
- Lac-Brome
- Notre-Dame-de-Stanbridge
- Pike River
- Saint-Armand
- Sainte-Sabine
- Saint-Ignace-de-Stanbridge
- Stanbridge East
- Stanbridge Station
- Sutton

Madame Sylvie Dionne-Raymond, mairesse d'East Farnham et préfète suppléante informe que l'adoption de ladite résolution est prévue pour le prochain conseil de la municipalité d'East Farnham. Il en est de même de monsieur Guy Gravel, maire d'Abercorn.

Aucune information n'est disponible pour la municipalité de Brome.

152-0421

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MARS 2021**

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 16 mars 2021 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**ACTUALITÉS DU CLD**

Monsieur Beauchamp présente les actualités du CLD.

**INVITATION : AGA VIRTUELLE DU CLD LE MARDI 27 AVRIL PROCHAIN DÈS 16 H**

Monsieur Beauchamp invite les membres du conseil à la prochaine assemblée générale annuelle du CLD, laquelle se tiendra de manière virtuelle, le mardi 27 avril prochain dès 16 h.

**MISE À JOUR RELATIVE AU FLI D'URGENCE**

Monsieur Beauchamp fait une mise à jour relative au FLI d'urgence. Notamment, le gouvernement du Québec a annoncé une bonification des mesures, dont un moratoire d'intérêt prolongé.

153-0421

**AUTORISATION D'UN PAIEMENT AU CLD DANS LE CADRE DU FLI D'URGENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement d'une somme de 1 000 000 \$, incluant 3 % pour les frais de gestion, au CLD de Brome-Missisquoi dans le cadre du FLI d'urgence (PAUPME).

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*



N° de résolution  
ou annotation  
154-0421

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AUTORISATION D'UN PAIEMENT AU CLD DANS LE CADRE  
D'ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement d'une somme de 100 000 \$ au CLD de Brome-Missisquoi dans le cadre d'Accès entreprise Québec pour le financement des nouveaux conseillers en développement économique.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**COVID-19 :ÉTAT DE LA SITUATION AU 20 AVRIL 2021 :  
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CAS PAR MUNICIPALITÉ**

Monsieur Desmarais présente l'évolution du nombre de cas par municipalité en lien avec la COVID-19.

155-0421

**COURS D'EAU SANS DÉSIGNATION SUR LE LOT 5 451 809 À SAINT-ARMAND :  
DEMANDE D'AUTORISATION GÉNÉRALE AU MELCC POUR DES TRAVAUX  
D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** la demande d'entretien du cours d'eau sans désignation situé sur le lot 5 451 809 par la municipalité de Saint-Armand;

**CONSIDÉRANT** la demande de la municipalité de Saint-Armand que les travaux ne soient pas entrepris avant 2023;

**CONSIDÉRANT** qu'une autorisation du MELCC est requise préalablement aux travaux d'entretien de cours d'eau, mais qu'il peut s'écouler un certain délai entre la demande d'autorisation au MELCC et la délivrance de celle-ci;

**CONSIDÉRANT** l'article 31.0.5.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) qui permet le dépôt d'une demande d'autorisation générale pour la réalisation de travaux d'entretien de cours d'eau visés à l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales;

**CONSIDÉRANT** qu'une résolution du conseil des maires autorisant son représentant à signer la demande doit accompagner la demande;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Simon Lajeunesse, coordonnateur à la gestion de l'eau, à signer la demande d'autorisation générale au MELCC pour les travaux d'entretien du cours d'eau sans désignation situé sur le lot 5 451 809 par la Ville de Saint-Armand.

D'autoriser le paiement des frais associés à cette demande, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

156-0421

**COURS D'EAU SANS DÉSIGNATION SUR LE LOT 5 451 809 À SAINT-ARMAND :  
NOMINATION DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**CONSIDÉRANT** la demande d'entretien du cours d'eau sans désignation situé sur le lot 5 451 809 par la Municipalité de Saint-Armand;

**CONSIDÉRANT** que l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6) attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** la demande de la Municipalité de Saint-Armand que les travaux ne soient pas entrepris avant 2023;

**CONSIDÉRANT** la pertinence de planifier l'intégration de bonifications environnementales aux travaux dans ce cours d'eau qui est un tributaire direct du lac Champlain;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de retenir les services d'une firme de professionnels pour assurer certains services dans le cadre de la réalisation des travaux;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GUY GRAVEL  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU :**

De mandater la firme ALPG consultants inc. au coût forfaitaire de 7 450 \$ excluant les taxes, la surveillance des travaux et les frais de déplacement pour donner suite à la demande du conseil municipal de Saint-Armand relativement au cours d'eau sans désignation situé sur le lot 5 451 809, pour la réalisation de travaux tels que la collecte de données techniques, la rédaction d'un sommaire exécutif, la production des plans et devis, la préparation d'un projet d'entretien bonifié, le support professionnel à la réunion des intéressés. La surveillance des travaux, prévus en 2023, sera également effectuée par ladite firme au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables.

D'autoriser le préfet et/ou le directeur général à signer une entente avec la firme à cet effet, le cas échéant.

Le montant estimatif global de ce mandat incluant la surveillance des travaux est de 11 850 \$ plus les taxes applicables.

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés, ainsi que la préparation des documents pour autorisation ministérielle, seront effectuées par le personnel de la MRC.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

157-0421

### **COURS D'EAU SCHWEIZER À SUTTON : NOMINATION DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**CONSIDÉRANT** la demande d'entretien du cours d'eau Schweizer par la Ville de Sutton;

**CONSIDÉRANT** que l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6) attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de retenir les services d'une firme de professionnels pour assurer certains services dans le cadre de la réalisation des travaux;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

De mandater la firme ALPG consultants inc. au coût forfaitaire de 7 150 \$, excluant les taxes, la surveillance des travaux et les frais de déplacement pour donner suite à la demande du conseil municipal de Sutton relativement au cours d'eau Schweizer, pour la réalisation de travaux tels que la collecte de données techniques, la rédaction d'un sommaire exécutif, la production des plans et devis, la préparation d'une demande de certificat d'autorisation et le support professionnel à la réunion des intéressés. La surveillance des travaux sera également effectuée par ladite firme au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables.

D'autoriser le préfet et/ou le directeur général à signer une entente avec la firme à cet effet, le cas échéant.



N° de résolution  
ou annotation

158-0421

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Le montant estimatif global de ce mandat incluant la surveillance des travaux est de 11 550 \$ plus les taxes applicables.

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés, ainsi que la préparation des documents pour autorisation ministérielle, seront effectuées par le personnel de la MRC.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### **AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU PLAMONDON ET SES BRANCHES 1 ET 2 DANS LA VILLE DE FARNHAM**

**CONSIDÉRANT** que des travaux d'aménagement et d'entretien du cours d'eau Plamondon et ses branches 1 et 2 dans la ville de Farnham doivent être effectués;

**CONSIDÉRANT** qu'il est requis de tenir un appel d'offres public aux termes du Règlement 06-0418 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que le MELCC n'a pas encore délivré son autorisation ministérielle, mais qu'il serait tout de même préférable de prévoir la réalisation desdits travaux;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public dans le cadre des travaux d'aménagement et d'entretien du cours d'eau Plamondon et ses branches 1 et 2 dans la ville de Farnham.

De préciser que l'adjudication du contrat qui fera l'objet de l'appel d'offres sera conditionnelle à ce que le MELCC délivre son autorisation ministérielle quant à ces travaux. Toutefois, à sa discrétion, le conseil pourra procéder par une adjudication conditionnelle à la délivrance de l'autorisation ministérielle du MELCC.

**ADOPTÉ**

159-0421

### **AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU MERCURE DANS LA VILLE DE FARNHAM**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Mercure dans la ville de Farnham doivent être effectués;

**CONSIDÉRANT** qu'il est requis de tenir un appel d'offres public aux termes du Règlement 06-0418 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que le MELCC n'a pas encore délivré son autorisation ministérielle, mais qu'il serait tout de même préférable de prévoir la réalisation desdits travaux;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public dans le cadre des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Mercure dans la ville de Farnham.

De préciser que l'adjudication du contrat qui fera l'objet de l'appel d'offres sera conditionnelle à ce que le MELCC délivre son autorisation ministérielle quant à ces travaux. Toutefois, à sa discrétion, le conseil pourra procéder par une adjudication conditionnelle à la délivrance de l'autorisation ministérielle du MELCC.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

160-0421

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION –  
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU SANS DÉSIGNATION DE LA  
RUE WILKINSON DANS LA VILLE DE DUNHAM**

**CONSIDÉRANT** que des travaux d'aménagement du cours d'eau sans désignation de la rue Wilkinson dans la ville de Dunham doivent être effectués;

**CONSIDÉRANT** le Règlement 06-0418 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que le MELCC n'a pas encore délivré son autorisation ministérielle, mais qu'il serait tout de même préférable de prévoir la réalisation desdits travaux;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation dans le cadre des travaux d'aménagement du cours d'eau sans désignation de la rue Wilkinson dans la ville de Dunham.

De préciser que l'adjudication du contrat qui fera l'objet de l'appel d'offres sera conditionnelle à ce que le MELCC délivre son autorisation ministérielle quant à ces travaux. Toutefois, à sa discrétion, le conseil pourra procéder par une adjudication conditionnelle à la délivrance de l'autorisation ministérielle du MELCC.

**ADOPTÉ**

161-0421

**AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION –  
TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU EDWIN DANS LA  
MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Edwin dans la municipalité de Pike River doivent être effectués;

**CONSIDÉRANT** le Règlement 06-0418 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que le MELCC n'a pas encore délivré son autorisation ministérielle, mais qu'il serait tout de même préférable de prévoir la réalisation desdits travaux;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation dans le cadre des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Edwin dans la municipalité de Pike River.

De préciser que l'adjudication du contrat qui fera l'objet de l'appel d'offres sera conditionnelle à ce que le MELCC délivre son autorisation ministérielle quant à ces travaux. Toutefois, à sa discrétion, le conseil pourra procéder par une adjudication conditionnelle à la délivrance de l'autorisation ministérielle du MELCC.

**ADOPTÉ**

162-0421

**AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION –  
TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU  
GALİPEAU ET DE SA BRANCHE 1 DANS LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Galipeau et de sa branche 1 dans la municipalité de Pike River doivent être effectués;

**CONSIDÉRANT** la réception de l'autorisation ministérielle du MELCC;



N° de résolution  
ou annotation

163-0421

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** le Règlement 06-0418 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation dans le cadre des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Galipeau et de sa branche 1 dans la municipalité de Pike River.

**ADOPTÉ**

### **AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 1 DU PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE CRÉATION DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRCMHH)**

**CONSIDÉRANT** la démarche de bonification des travaux d'entretien de cours d'eau agricoles en place dans la MRC depuis 2016;

**CONSIDÉRANT** le potentiel de restauration dans le secteur du cours d'eau Morpions et des branches 17, 18 et 19 à Saint-Ignace-de-Stanbridge;

**CONSIDÉRANT** le potentiel de restauration d'une section de la branche 4 du cours d'eau North Branch à Dunham;

**CONSIDÉRANT** le potentiel de restauration du cours d'eau sans désignation situé sur le lot 5 451 809 à Saint-Armand;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des propriétaires et du besoin d'études supplémentaires afin d'élaborer les plans concepts d'intervention;

**CONSIDÉRANT** que le volet 1 du PRCMHH vise à soutenir la conception et la planification de projets de restauration ou de création de milieux humides et hydriques;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
ET RÉSOLU**

D'autoriser Simon Lajeunesse à signer une demande d'aide financière de 20 000 \$ au Volet 1 du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques afin de permettre la réalisation d'étude de faisabilité pour les projets de restauration de cours d'eau agricoles dégradés.

**ADOPTÉ**

### **RAPPORT DU COMITÉ DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DU 11 MARS 2021**

Monsieur Dorion présente le rapport du comité transport collectif et adapté, lequel s'est tenu le 11 mars 2021.

### **TRANSPORTS VERS LES CENTRES DE VACCINATION**

Monsieur Dorion informe les maires que le service de transport adapté et collectif de la MRC est un facilitateur pour le transport vers les centres de vaccination par son service de base. Les citoyens peuvent appeler le service de transport à cet effet.

### **RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT DU 14 AVRIL 2021**

Madame Grimard présente le rapport du comité consultatif d'aménagement, lequel s'est tenu le 14 avril 2021. Elle fait également la présentation du nouveau site internet de consultation citoyenne [Réalisons Brome-Missisquoi](#).





N° de résolution  
ou annotation

164-0421

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### DEMANDE D'AVIS CPTAQ – MTQ – DOSSIER 431159 – (PIKE RIVER, PROJET A-35)

**CONSIDÉRANT** que la Commission de protection du territoire agricole « CPTAQ » a transmis le 23 mars 2021 une demande à la MRC pour avis de conformité dans le dossier 431159 sur le territoire de la municipalité de Pike River visant le parachèvement de l'autoroute 35 ;

**CONSIDÉRANT** que la demande du ministère des Transports du Québec (MTQ) vise à utiliser, de façon temporaire et à des fins autres que l'agriculture les superficies 652,0 m<sup>2</sup> et 998,6 m<sup>2</sup> du lot 5 452 503;

**CONSIDÉRANT** que cette utilisation est rendue nécessaire pour respecter les contraintes environnementales qui requièrent la déviation temporaire des cours d'eau Edwin et Louis-Rochelleau pendant toute la durée de l'installation des ponceaux;

**CONSIDÉRANT** que ces interventions sont nécessaires pour la construction de la phase III du prolongement de l'autoroute 35;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux sont prévus à partir d'août 2021, conformément aux restrictions pour des travaux en eaux exigées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de municipalité de Pike River a appuyé la demande par la résolution 2021-03-052;

**CONSIDÉRANT** que ce projet ne peut se réaliser ailleurs sur le territoire;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU  
ET RÉSOLU :**

D'indiquer à la CPTAQ que la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture dans le dossier 431159 est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire.

D'indiquer au MTQ que les travaux devront être réalisés de manière à avoir le moins d'impact possible sur les activités et propriétés visées.

*Monsieur Martin Bellefroid, maire de Pike River souhaite noter sa dissidence au procès-verbal, au motif que les possibilités soumises de faire les travaux autrement n'ont pas fait l'objet d'une évaluation du MTQ.*

**ADOPTÉ**

165-0421

### DEMANDE D'AVIS CPTAQ – TQM – DOSSIER 431295 – BROMONT

**CONSIDÉRANT** que la CPTAQ a transmis le 6 avril 2021 une demande à la MRC pour avis de conformité dans le dossier 431295 sur le territoire de la ville de Bromont en lien avec le projet de construction, d'exploitation et d'entretien d'une station de compression pour la compagnie Gazoduc TQM sur une partie du lot 2 593 399 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la demande d'Énergir vise à modifier la décision numéro 425506 et de permettre l'entreposage permanent de sol arable sur un site de travaux pour une superficie de 0,8 hectare;

**CONSIDÉRANT** que cette autorisation de la CPTAQ a également permis l'utilisation à des fins autres que l'agriculture (UNA) sur une superficie d'environ 3,1 hectares, correspondant à une autre partie du lot 2 593 399, à des fins d'aires de travail temporaires durant les travaux;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que malgré l'autorisation d'UNA permanente pour la superficie de la station de compression, Gazoduc TQM devra conserver le sol arable présent sur cette superficie en vue d'une éventuelle remise en état à la « fin de vie » de la station de compression, afin de se conformer aux engagements pris par Gazoduc TQM envers la Régie de l'énergie du Canada, engagements qui sont conformes aux mesures de protection de l'environnement de la compagnie visant à préserver l'utilisation préexistante des terres;

**CONSIDÉRANT** que pour des raisons de logistique, de manque d'espace et de sécurité, il ne sera pas possible d'entreposer ce sol arable à l'intérieur de la superficie de la station de compression autorisée en UNA permanente par la CPTAQ, cette dernière ayant été diminuée au maximum pour réduire la perte de superficie en utilisation agricole;

**CONSIDÉRANT** que ce sol arable devra donc être entreposé dans une des aires autorisées comme UNA temporaire au dossier 425506;

**CONSIDÉRANT** qu'un plan de réhabilitation comprenant notamment la surveillance des travaux par un agronome sera mis en place;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la Ville de Bromont a appuyé la demande par la résolution 2021-03-182;

**CONSIDÉRANT** que ce projet ne peut se réaliser ailleurs sur le territoire et qu'il n'engendre pas d'impacts supplémentaires sur le milieu agricole ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
ET RÉSOLU :**

D'indiquer à la CPTAQ que la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture dans le dossier 431295 est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire.

**ADOPTÉ**

### CERTIFICATS DE CONFORMITÉ

166-0421

#### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 407-20 – VILLE DE DUNHAM

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Dunham a transmis à la MRC le 15 mars le règlement 407-20 modifiant le règlement de zonage 382-19;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à créer la zone CR-7 à même la zone CR-2 et y autoriser notamment l'usage « garage de mécanique générale » et l'usage « activité à caractère culturel intérieur »;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 407-20 de la Ville de Dunham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

167-0421

#### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 458-53 – VILLE DE FARNHAM

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 7 avril le règlement 458-53 modifiant le règlement de zonage 458;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à notamment autoriser l'habitation trifamiliale dans la zone CM-008;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 458-53 de la Ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

168-0421

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 699-11-19 – VILLE DE BEDFORD

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 8 avril 2021 le règlement 699-11-19 modifiant le règlement de zonage 699-11;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à modifier les usages autorisés dans la zone IC-1 et de permettre plus qu'un bâtiment principal pour les usages commerciaux et industriels;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 699-11-19 de la Ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

169-0421

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 703-11-1 – VILLE DE BEDFORD

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 8 avril 2021 le règlement 703-11-1 modifiant le règlement sur les conditions d'émission d'un permis de construction 703-11;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à modifier les conditions à remplir pour l'émission d'un permis de construction;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 703-11-1 de la Ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

170-0421

171-0421

172-0421

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION 21-04-122 – VILLE DE BEDFORD**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 8 avril 2021 la résolution 21-04-122 en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction et d'occupation d'immeuble 723-17 ;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à autoriser la construction d'un 8 logements sur le lot 6 330 564 ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT  
ET RÉSOLU :**

De déclarer la résolution 21-04-122 de la Ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1037-21-2021 – VILLE DE BROMONT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 9 avril 2021 le règlement 1037-21-2021 modifiant le règlement de zonage 1037-2017;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à ajouter l'usage conditionnel « service de remorquage » à la zone PDA1-04 ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1037-21-2021 de la Ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1037-22-2021 – VILLE DE BROMONT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 9 avril 2021 le règlement 1037-22-2021 modifiant le règlement de zonage 1037-2017;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à ajouter certains usages du groupe habitation (H) dans la zone P4M-07, rue Lévis;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1037-22-2021 de la Ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

173-0421

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1841-21-2020 – VILLE DE COWANSVILLE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 12 avril 2021 le règlement 1841-21-2020 modifiant le règlement de zonage 1841;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à encadrer la production et la vente de cannabis;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1841-21-2020 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

174-0421

**AJOUT D'ÉLUS SUR CERTAINS COMITÉS DU RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTÉ DE BROME-MISSISQUOI (RDTCBM)**

**CONSIDÉRANT** que les résultats de la démarche de santé populationnelle a permis l'identification de 7 enjeux transversaux :

- Travail de proximité;
- Approche de proximité et accès aux services;
- Accès aux services pour les anglophones et les populations immigrantes;
- Sécurité alimentaire;
- Transport;
- Habitation;
- Anxiété et détresse;

**CONSIDÉRANT** que la fondation André Lucie Chagnon, l'Alliance de la solidarité et d'autres instances investiront des montants pour la réalisation de projets en lien avec les enjeux transversaux;

**CONSIDÉRANT** que des comités de coconstruction ont été créés pour favoriser l'émergence de projets en lien avec ces enjeux transversaux;

**CONSIDÉRANT** que le comité coconstruction-transport s'occupe d'identifier les projets en lien avec le transport et travaille en partenariat avec le comité de transport de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le comité de coconstruction pour le travail de proximité est maintenant un comité pour la reconnaissance et le financement pérenne du travail de proximité et qu'une représentativité politique est souhaitée sur ce comité;

**CONSIDÉRANT** que la coconstruction des projets en lien avec l'accessibilité au logement a été confiée au comité logement qui fait partie du RDTCBM;

**CONSIDÉRANT** qu'il est souhaité d'avoir l'implication des élus dans le développement de projets en lien avec les enjeux transversaux préalablement identifiés;

**CONSIDÉRANT** que la MRC travaille déjà sur certains enjeux transversaux identifiés;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
ET RÉSOLU :**

De nommer les élus suivants afin de siéger sur les comités suivants jusqu'au mois de décembre 2021 :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- Comité de coconstruction transport :
  - Sylvie Beauregard
- Comité logement :
  - Daniel Tétreault
- Comité de reconnaissance et financement pérenne du travail de proximité :
  - Patrick Melchior

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### **LE PROJET PAYSAGE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI LAURÉAT D'UN PRIX D'EXCELLENCE**

Madame Grimard annonce que le projet paysage de la MRC Brome-Missisquoi a été retenu par l'*Association des architectes paysagistes du Canada* pour un prix canadien. Elle invite également les intéressés à visiter le site internet de [Paysages en série](#).

175-0421

### **LE PROJET PAYSAGE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI : MOTION DE FÉLICITATIONS**

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE  
ET RÉSOLU :**

De féliciter l'équipe de la MRC Brome-Missisquoi pour le prix ayant été obtenu de l'*Association des architectes paysagistes du Canada* pour le projet Paysage de la MRC Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉ**

176-0421

### **AUTORISATIONS DE SIGNATURES DANS LE CADRE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC GRAYMONT ET FIDUCIE BEDMIN CONCERNANT LA RELÈVE AGRICOLE**

**CONSIDÉRANT** que depuis plusieurs années, les terres agricoles dans la MRC subissent une forte pression foncière qui fait exploser à la hausse leurs coûts d'acquisition;

**CONSIDÉRANT** que la villégiature et l'habitation utilisée à des fins non agricoles sont de plus en plus présentes dans le paysage de la MRC, ce qui favorise une perte importante de la vocation agricole, laquelle situation fut identifiée comme une menace pour l'avenir de l'agriculture dans le plan de développement de zone agricole;

**CONSIDÉRANT** le vieillissement de la population et la diminution marquée de cette dernière dans les communautés agricoles, favorisant ainsi une perte de dynamisme dans les milieux ruraux du territoire;

**CONSIDÉRANT** que les modalités et les règles législatives d'accès à la propriété agricole ne sont plus adaptées aux besoins de la relève agricole d'aujourd'hui, particulièrement pour les secteurs agricoles intensifs comme le pôle de Bedford;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a été l'instigatrice du service provincial de l'ARTERRE, qui s'avère être un outil pour accompagner la relève agricole à avoir accès à la terre, et qu'elle désire explorer des modèles alternatifs innovants pour contribuer à l'établissement de la relève agricole ;

**CONSIDÉRANT** que la Fiducie BedMin (la « Fiducie ») possède une propriété, le lot « 6 220 250 » (la « Propriété ») situé dans le Canton de Bedford, et qu'elle souhaite la mettre à la disposition de la relève agricole et d'assurer le maintien de la vocation agricole de ladite Propriété à perpétuité;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a indiqué à la Fiducie qu'elle possède l'expertise et les connaissances nécessaires pour encadrer l'établissement de la relève agricole sur des parcelles de terre agricole et d'y favoriser la création de plusieurs entreprises agricoles innovantes qui nécessitent de petites superficies agricoles;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire, la MRC envisage la mise en place d'un organisme telle une fiducie agricole, une coopérative agricole ou autre forme juridique connue qui verrait à gérer la mise à disposition des parcelles de terrain en faveur de la relève agricole;

**CONSIDÉRANT** que cet organisme sera responsable de la gestion financière, de l'entretien et du maintien en état de la Propriété;

**CONSIDÉRANT** que la Fiducie BedMin propose à la MRC d'acheter la Propriété de la Fiducie pour une somme nominale de 1 \$ ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC doit s'engager à ce que la Propriété ne puisse être utilisée à des fins autres qu'agricoles et/ou para-agricoles;

**CONSIDÉRANT** que la Fiducie s'engage notamment à faire en sorte qu'au moment de la conclusion de l'Acte, la Propriété soit libre de toute hypothèque;

**CONSIDÉRANT** que la Fiducie, la MRC et Graymont conviennent de procéder avec diligence pour compléter la ratification d'un protocole d'entente et d'un acte de vente avant le 21 mai 2021;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature d'un protocole d'entente avec la Fiducie BedMin et Graymont par le préfet et le directeur général, messieurs Patrick Melchior et Robert Desmarais.

D'autoriser l'acquisition du lot 6 220 250 au montant de 1 \$ par la MRC Brome-Missisquoi et d'autoriser la signature de l'Acte de vente à intervenir à cet effet par le préfet, monsieur Patrick Melchior, et/ou le directeur général, monsieur Robert Desmarais.

De mettre en place un projet visant l'aide à l'agriculture pour la relève agricole, lequel, dans le cadre de l'acquisition du lot 6 220 250, vise plus particulièrement à mettre à la disposition de la relève agricole des parcelles de terres agricoles afin de permettre l'établissement de plusieurs entreprises agricoles innovantes qui nécessitent de petites superficies agricoles.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 2020-1 DU 2 OCTOBRE 2020 AU CONTRAT DE PRÊT PORTANT SUR LE REPORT DE LA PÉRIODE DE REMBOURSEMENT DU FLI**

**CONSIDÉRANT** que le 15 octobre 1998, le gouvernement du Québec (Gouvernement) et le Centre local de développement de Brome-Missisquoi ont signé un contrat de prêt pour l'établissement d'un Fonds local d'investissement (FLI) (« contrat de prêt »);

**CONSIDÉRANT** que ce contrat de prêt précise les modalités de remboursement du prêt consenti au CLD par le gouvernement;

**CONSIDÉRANT** que suite au Discours sur le budget 2004-2005, le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report de cinq ans, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

**CONSIDÉRANT** que suite au Discours sur le budget 2009-2010, le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report de deux ans, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

**CONSIDÉRANT** que suite au Discours sur le budget 2011-2012, le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report de trois ans, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

**CONSIDÉRANT** que suite au Discours sur le budget 2014-2015, le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report d'un an, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

177-0421



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que le 5 novembre 2014, le Gouvernement signait avec les représentants des municipalités le Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale;

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de la Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (2015, chapitre 8) (« la Loi »), la MRC Brome-Missisquoi (l'« Organisme ») assume depuis le 21 avril 2015 les droits et obligations, actifs et passifs relatifs au contrat de prêt conclu par le CLD avec le Gouvernement;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la Loi, les droits, obligations, actifs et passifs des aides accordées à un bénéficiaire par le CLD à même les sommes obtenues en vertu dudit contrat de prêt deviennent au 21 avril 2015 ceux de l'Organisme;

**CONSIDÉRANT** que, lors de la conclusion du contrat de prêt original, le ministre des Régions, l'Organisme et le CLD ont également conclu une entente de gestion modifiée de temps à autre, qui comportait notamment des obligations pour l'Organisme et le CLD relativement à la gestion du FLI;

**CONSIDÉRANT** que dans le Discours du budget 2016-2017, le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report de quatre ans;

**CONSIDÉRANT** que de nouvelles modalités d'utilisation des contributions versées dans le cadre du FLI ont été établies le 3 mai 2016;

**CONSIDÉRANT** que le 10 décembre 2019, les modalités d'utilisation des contributions versées dans le cadre du FLI ont été reconduites pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2020 et que le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report d'un an;

**CONSIDÉRANT** que le 31 mars 2020, les modalités d'utilisation des contributions versées dans le cadre du FLI ont été reconduites pour deux années, soit jusqu'au 31 décembre 2022 et que le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report de deux ans;

**CONSIDÉRANT** que le 6 novembre 2019, le Conseil des ministres a rendu une décision favorable en regard du soutien aux entreprises de l'industrie du cannabis et du chanvre industriel;

**CONSIDÉRANT** que suite à cette décision, il y a lieu d'apporter une précision à l'égard des modalités d'utilisation dans le cadre du FLI;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature de l'avenant 2020-1 au contrat de prêt portant sur le report de la période de remboursement du FLI par le préfet, monsieur Patrick Melchior.

**ADOPTÉ**

### **RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 13 AVRIL 2021**

Monsieur Desmarais présente le rapport du comité de sécurité publique, lequel s'est tenu le 13 avril 2021.

### **PRÉSENTATION DU RAPPORT BIMESTRIEL : DÉCEMBRE ET JANVIER**

Monsieur Desmarais énonce certains faits saillants en lien avec les activités de décembre et de janvier de la Sûreté du Québec.





N° de résolution  
ou annotation

178-0421

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AVANCEMENT DU PROJET DU NOUVEAU POSTE DE POLICE**

Monsieur Desmarais informe le conseil des derniers développements en lien avec l'avancement du projet du nouveau poste de police.

**MAJORATION DES HEURES DES CADETS POLICIERS**

**CONSIDÉRANT** que la MRC a déjà signifié son intention de payer 50 % des coûts pour l'embauche de deux cadets policiers qui travailleront au poste de Brome-Missisquoi du 1er mai au 30 septembre pour effectuer chacun 400 heures de travail;

**CONSIDÉRANT** que la Sûreté du Québec permet d'augmenter les heures travaillées par les cadets policiers si la MRC le juge pertinent;

**CONSIDÉRANT** que ces heures supplémentaires seraient à la charge complète de la MRC;

**CONSIDÉRANT** qu'il est à prévoir que la région de Brome-Missisquoi recevra encore cet été un grand nombre de visiteurs dans le contexte de la COVID-19 et qu'il faudrait mettre en place des mesures supplémentaires pour assurer la sécurité sanitaire des activités;

**CONSIDÉRANT** que la ministre des Affaires municipales a versé à la MRC une enveloppe financière pour rembourser les frais supplémentaires liés à la pandémie;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le préfet, monsieur Patrick Melchior à signer une nouvelle entente avec la Sûreté du Québec afin que les cadets policiers effectuent chacun 200 heures supplémentaires entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre 2021 dans le but d'assurer une meilleure sécurité sanitaire des événements et du territoire de la MRC et d'autoriser l'engagement d'une somme d'environ 11 600 \$ payée à même le nouveau fonds disponible pour les frais liés à la COVID-19.

De demander à la Sûreté du Québec que les cadets policiers puissent travailler jusqu'au 11 octobre, soit jusqu'à la fête de l'Action de grâces.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
DU 16 MARS 2021**

Monsieur Desmarais procède au dépôt du rapport de la séance extraordinaire du comité administratif, laquelle s'est tenue le 16 mars 2021.

**RAPPORT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
DU 23 MARS 2021**

Monsieur Desmarais présente le rapport de la séance extraordinaire du comité administratif laquelle s'est tenue le 23 mars 2021.

**RAPPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 7 AVRIL 2021**

Monsieur Desmarais présente le rapport de la séance ordinaire du comité administratif laquelle s'est tenue le 7 avril 2021.

**OPPORTUNITÉ DE TRANSFERT DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE L'ESTRIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 551-1120 adoptée unanimement suivant la résolution 533-1120, laquelle informait notamment le Gouvernement du Québec :

179-0421



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- Que le conseil de la MRC Brome-Missisquoi souhaite maintenir son territoire en Montérégie pour les services du *ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)* et du *ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)*;
- Que le conseil de la MRC souhaite que le transfert complet en Estrie de tous les services du ministère de la Santé et des Services sociaux soit complété le plus rapidement possible;
- Que le conseil de la MRC Brome-Missisquoi demande que son territoire soit rattaché à la région administrative de l'Estrie et soit desservi par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de l'Estrie;

**CONSIDÉRANT** que le ministre François Bonnardel a informé les membres du comité administratif à l'effet qu'il n'y aura pas de transfert en Estrie pour les services actuels du MAPAQ et du MFFP;

**CONSIDÉRANT** que le ministre François Bonnardel a assuré les membres du comité administratif que les démarches vont se continuer au-delà de l'éventuel transfert de région pour s'assurer que toute démarche ultérieure du MAPAQ et du MFFP se fasse dans le respect des volontés émises localement;

**CONSIDÉRANT** que la résolution 551-2020 prévoyait également la formation d'un comité pour la transition harmonieuse du transfert en Estrie ayant notamment comme mandat :

- De travailler à ce que le FRR-1 de la nouvelle Estrie soit augmenté d'une somme suffisante afin que le montant par habitant soit au moins équivalent au montant par habitant actuellement dévolu en Estrie;

**CONSIDÉRANT** que le ministre François Bonnardel a confirmé que le Conseil du Trésor n'augmentera pas le Fonds de développement de l'Estrie (FRR-1) d'une somme supplémentaire afin que le montant par habitant soit au moins équivalent au montant par habitant actuellement dévolu en Estrie;

**CONSIDÉRANT** qu'il est prévu la MRC Brome-Missisquoi obtiendra une enveloppe du FRR-1 de manière transitoire (environ 750 000 \$ pour les MRC Brome-Missisquoi et La Haute-Yamaska);

**CONSIDÉRANT** que selon les informations obtenues, il serait possible que le volet 1 du FRR continue d'être administré en Montérégie pour les MRC Brome-Missisquoi et La Haute-Yamaska jusqu'à la fin du partenariat actuel se terminant le 31 mars 2024;

**CONSIDÉRANT** que cette décision n'est pas un désaveu envers la qualité des services du MAMH de la Montérégie mais plutôt la reconnaissance d'un plus fort sentiment d'appartenance à la région de l'Estrie ou des Cantons de l'Est;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU :**

D'informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, que la MRC Brome-Missisquoi demande que son territoire:

- soit rattaché à la région administrative de l'Estrie aux fins du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
- Soit maintenu en Montérégie pour les services du MAPAQ et du MFFP.

De transmettre également une copie de la résolution au ministre responsable de la région de l'Estrie et ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, ainsi qu'à madame Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation, ministre responsable de la Condition féminine et députée de Brome-Missisquoi.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

EN FAVEUR : 39 voix sur 45, représentant 90,9 % de la population (Ville de Bedford, Bolton-Ouest, Brigham, Brome, Bromont, Cowansville, Farnham, Frelighsburg, Lac-Brome, Notre-Dame-de-Stanbridge, Saint-Armand, Sainte-Sabine, Saint-Ignace-de-Stanbridge, Stanbridge East, Stanbridge Station, Sutton)

CONTRE : 6 voix (Abercorn, Canton de Bedford, Dunham, East Farnham, Pike River)

*Motifs de dissidence de madame Sylvie Dionne-Raymond, mairesse d'East Farnham et préfète suppléante : réponses insatisfaisantes aux conditions de la résolution 551-1120 : l'argent demandé n'a pas été obtenu, aucune rencontre du comité de transition, absence d'assurance qu'il y aura transfert de tous les services et des budgets en santé et services sociaux qui sont toujours en Montérégie. Aussi, elle mentionne que nous avons toujours été bien servis en Montérégie et que les motifs de changement n'ont pas été suffisamment démontrés.*

**ADOPTÉ**

### **AIDE FINANCIÈRE AUX MRC POUR FAIRE FACE AUX IMPACTS DE LA PANDÉMIE**

Monsieur Desmarais informe le conseil des maires du financement accordé par le MAMH à la MRC Brome-Missisquoi au montant de 747 715 \$ pour faire face aux impacts de la pandémie.

180-0421

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE BROMONT POUR LA FOURNITURE DE SERVICE POUR LA GESTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE 2020-2021**

**CONSIDÉRANT** que la MRC a sollicité l'intérêt de ses municipalités locales relativement à la fourniture de service afin de gérer le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie (ci-après le « Schéma »);

**CONSIDÉRANT** que Bromont désire rendre le service tel qu'exigé par la MRC et a déclaré avoir deux ressources ayant les connaissances, l'expertise et les compétences voulues pour fournir les services conformément aux obligations contractuelles et légales et selon les règles de l'art;

**CONSIDÉRANT** que la MRC et Bromont désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et 569 et suivants du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente de fourniture de services relativement aux travaux visant à gérer le Schéma;

**CONSIDÉRANT** que cette entente sera réputée en vigueur pour un terme de deux (2) ans du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021 renouvelable tacitement à moins d'avis contraires pour des termes successifs de deux (2) ans;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature de l'entente intermunicipale pour la fourniture de service pour la gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie entre la MRC Brome-Missisquoi et la Ville de Bromont par le préfet, monsieur Patrick Melchior et par le directeur général, monsieur Robert Desmarais.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*



N° de résolution  
ou annotation

181-0421

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### **CONCLUSION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ RELATIF À LA CONTRIBUTION À PLACE AUX JEUNES EN RÉGION DE BROME-MISSISQUOI ET À LA BONIFICATION DES SERVICES À LA STRATÉGIE D'ATTRACTION DE NOUVELLES POPULATIONS**

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi souhaite contribuer à la mission de base et aux objectifs nationaux de Place aux jeunes en région dans Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que lesdits objectifs visent entre autres à combler le besoin de main-d'oeuvre, accroître l'attractivité, faire la promotion, favoriser la migration, l'établissement et le maintien des clients de 18 à 35 ans, le tout en collaboration avec ses partenaires promoteurs et les acteurs socio-économiques;

**CONSIDÉRANT** que les principales activités de l'organisme sont notamment l'accompagnement de jeunes, la promotion de la région et la tenue de séjours exploratoires et d'activités diverses;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi souhaite également retenir les services du Carrefour jeunesse-emploi des Cantons de l'Est afin d'accompagner les candidats issus de la stratégie d'attraction de la population de la MRC et qui soient ne répondent pas aux critères nationaux de Place aux jeunes en région, ou le nombre d'accompagnements dépasse les cibles identifiées dans leur protocole d'entente avec Place aux jeunes en région;

**CONSIDÉRANT** que la prestation de l'organisme visera notamment à prendre en charge le travail de ressources humaines supplémentaires pour l'accompagnement des candidats issus de la stratégie d'attraction de la population de la MRC Brome-Missisquoi, ainsi que la planification et la tenue d'activités et de séjours supplémentaires liées aux objectifs en attractivité territoriale et de main-d'oeuvre;

**CONSIDÉRANT** que ce contrat est valide pour l'année 2021, en date du 1<sup>er</sup> avril, et que, s'il y a renouvellement, les périodes seront du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année pour une échéance ultime, le cas échéant, au 31 décembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT  
ET RÉSOLU :**

De conclure un contrat de gré à gré avec le Carrefour jeunesse-emploi des Cantons de l'Est relatif à la contribution à place aux jeunes en région de Brome-Missisquoi et à la bonification des services à la stratégie d'attraction de nouvelles populations au montant forfaitaire annuel de 22 000 \$ plus les taxes applicables, par année, pour un total, si le contrat est reconduit pour les périodes prévues, de 66 000 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général, monsieur Robert Desmarais.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

182-0421

### **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU FRR VOLET 2 POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le rapport annuel du FRR volet 2 pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2020.

**ADOPTÉ**

183-0421

### **DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES À AUTORISER PAR LE CONSEIL**

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND  
ET RÉSOLU :**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser la dépense suivante en date du 20 avril 2021 :

R.I.G.M.R.B.M. (Services écocentre régional : mars 2021)	58 936,84\$
<b>Total :</b>	<b>58 936,84\$</b>

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

184-0421

### **MANDAT DE REPRÉSENTATION JURIDIQUE – DEMANDE DE LA VILLE DE BEDFORD CONCERNANT LA RÉPARTITION DES REDEVANCES DES CARRIÈRES ET SABLIERES**

**CONSIDÉRANT** la résolution 129-0321 adoptée par le conseil des maires de la MRC;

**CONSIDÉRANT** la réception d'une demande d'arbitrage de la Ville de Bedford transmise à la Commission municipale du Québec relativement au partage des redevances de carrières et sablières;

**CONSIDÉRANT** l'engagement de la Ville de Bedford à participer à la discussion / négociation avec la MRC avant de débiter le processus d'arbitrage en Commission municipale;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de prévoir la représentation juridique de la MRC dans le cadre des discussions et des négociations avec la Ville de Bedford, relativement au partage des redevances de carrières et sablières, ainsi que devant la CMQ, au besoin;

**CONSIDÉRANT** le *Règlement 06-0418 sur la gestion contractuelle* de la MRC, ainsi que l'exception prévue à l'article 935 al. 1 (4) b) du *Code municipal*.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU :**

De mandater le cabinet d'avocat Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. et son avocat M<sup>e</sup> Guy Achim, afin de représenter la MRC dans le cadre des discussions et des négociations avec la Ville de Bedford, relativement au partage des redevances de carrières et sablières, ainsi que devant la CMQ, au besoin.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### **MISE À JOUR DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC**

Messieurs Dorion et Desmarais font une mise à jour du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la MRC.

185-0421

### **SUBVENTION POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

**CONSIDÉRANT** l'importance du déploiement de l'internet haute vitesse pour tous les citoyens et entreprises dans les régions du Québec, dont la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que la crise sanitaire actuelle démontre la nécessité de moyens de communication rapides et performants, dont l'internet haute vitesse, pour toutes les régions;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme IHR Télécom a déposé un projet de déploiement de fibre optique pour les secteurs de la MRC non desservis par l'internet haute vitesse en 2017;

**CONSIDÉRANT** que les gouvernements du Québec et du Canada ont accepté ledit projet et octroyé des aides financières liées à leur programme respectif;

**CONSIDÉRANT** que l'identification de secteurs non desservis de la MRC était basée sur les données connues en 2017;



N° de résolution  
ou annotation

186-0421

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que depuis le début des travaux de déploiement de la fibre optique dans la MRC, IHR Télécom a découvert que certains petits secteurs du territoire n'ont pas été identifiés comme étant non desservis lors de l'analyse de couverture en 2017;

**CONSIDÉRANT** que l'objectif du gouvernement du Québec est de garantir que tous les citoyens et citoyennes de la province puissent avoir accès à un service d'internet haute vitesse fiable et abordable;

**CONSIDÉRANT** que dans cette perspective, il est nécessaire de demander une subvention pour compléter le déploiement de la fibre optique pour les secteurs non desservis du territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND  
ET RÉSOLU :**

De demander une subvention au *Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité du gouvernement du Québec*, le tout, afin de compléter déploiement de la fibre optique pour les secteurs non desservis du territoire de la MRC Brome-Missisquoi.

D'autoriser au besoin, le préfet, monsieur Patrick Melchior et/ou le directeur général, monsieur Robert Desmarais, à signer tous les documents requis aux fins de la demande de subvention.

**ADOPTÉ**

### **CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC POUR LES MOIS D'AVRIL ET DE MAI 2021**

Monsieur Desmarais présente le calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois d'avril et de mai 2021.

### **CORRESPONDANCES**

#### **MRC D'ANTOINE-LABELLE – PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – DEMANDE D'AJUSTEMENT DE LA CONTRIBUTION À LA GESTION DE PROGRAMME (CGP)**

**CONSIDÉRANT** que la MRC est partenaire de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) pour administrer ses programmes d'amélioration de l'habitat;

**CONSIDÉRANT** qu'afin d'aider la MRC à assumer les responsabilités qui lui sont dévolues dans le cadre de l'administration de ces programmes, la SHQ lui verse une Contribution à la gestion des programmes (CGP);

**CONSIDÉRANT** que pour la programmation 2020-2021 le montant versé en CGP par dossier est de 1 991 \$ pour le Programme d'adaptation de domicile (PAD), de 919 \$ pour le Programme Réno-Région (PRR), 900 \$ (plans architecte ou ingénieur) et 1 620 \$ (plans inspecteur) pour le Programme petits établissements accessibles (PEA), et, pour la MRC d'Antoine-Labelle, de 633 \$ pour le Programme Pyrrhotite;

**CONSIDÉRANT** que les montants versés en CGP sont insuffisants pour couvrir les tous les frais inhérents à l'administration des programmes, notamment la rémunération de l'inspecteur SHQ, les frais de gestion administrative, les frais de gestion financière et les frais postaux;

**CONSIDÉRANT** qu'une partie importante de ces frais sont fixes et ne varient pas en fonction du nombre de dossiers traités;

**CONSIDÉRANT** que la réduction des budgets en subventions attribuées pour le PRR empêche la MRC de répartir ces frais fixes sur un grand nombre de dossiers;

**CONSIDÉRANT** que dans les dernières années les bonifications annuelles successives des montants versés en CGP étaient de 0 %, d'environ 3 % et d'environ 1%;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que les bonifications de cet ordre sont insuffisantes pour permettre à la MRC d'Antoine-Labelle d'éviter un déficit dans les frais d'administration des programmes d'amélioration de l'habitat;

**CONSIDÉRANT** que les programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ répondent à des besoins importants chez les citoyens de la MRC;

**CONSIDÉRANT** la résolution MRC-CA- 15645-03-21 transmise par la MRC d'Antoine-Labelle;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la résolution MRC-CA- 15645-03-21 du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle.

De demander à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de bonifier les montants versés en Contribution à la gestion des programmes de façon à couvrir adéquatement les frais encourus pour l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat.

De demander l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de faire valoir les présentes revendications auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

De transmettre également une copie de la présente résolution à la MRC d'Antoine-Labelle.

**ADOPTÉ**

187-0421

### **APPUI DE LA MRC BROME-MISSISQUOI EN FAVEUR DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE CERTIFIÉE LES VILLAS DES MONTS DE SUTTON**

**CONSIDÉRANT** que la résidence Les Villas des Monts de Sutton est une résidence certifiée pour personnes âgées autonomes, en logement abordable;

**CONSIDÉRANT** que le 4 décembre 2019, le conseil d'administration de la résidence déposait à la Société d'habitation du Québec, dans le cadre du volet 2 du Programme AccèsLogis Québec, une demande de 30 unités locatives (phase 2), en logement abordable additionnel aux quarante actuelles;

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour, la résidence *Les Villas des Monts de Sutton* est encore en attente de l'obtention des 30 unités additionnelles.

**CONSIDÉRANT** que le projet vise à *prolonger l'autonomie des personnes âgées* dans leur environnement en améliorant l'offre de services pour répondre à leurs besoins changeants tout en leur permettant d'y demeurer le plus longtemps possible, voire jusqu'à la fin de leur vie.

**CONSIDÉRANT** que le projet propose un concept novateur, celui d'un habitat évolutif, à l'échelle humaine, adaptable, ancré dans sa communauté, dans un continuum d'offre de services, à proximité des commerces et des services ;

**CONSIDÉRANT** que la résidence accueille des aînés issus pour la majorité de Sutton/Abercorn et des aînés, en plus petit nombre, d'autres municipalités du territoire de Brome-Missisquoi qui viennent habiter à la résidence en raison de son emplacement et des prix abordables de ses unités locatives ;

**CONSIDÉRANT** que par son projet d'agrandissement, la résidence entend tirer avantage de ses deux atouts et s'inscrire dans une dynamique qui continuera d'encourager la venue d'aînés en provenance de Sutton/Abercorn et de l'ensemble du territoire de Brome-Missisquoi ;



N° de résolution  
ou annotation

188-0421

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
ET RÉSOLU :**

De donner un appui politique au projet d'agrandissement de la résidence certifiée *Les Villas des Monts de Sutton*.

De transmettre une copie de la présente résolution à la résidence *Les Villas des Monts de Sutton*.

**ADOPTÉ**

### **VILLE DE COWANSVILLE – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – PROGRAMME D'URGENCE VENANT COMPENSER L'EXPLOSION DES COÛTS DE RÉALISATION DES TRAVAUX MUNICIPAUX D'IMMOBILISATION**

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec devait déposer le budget 2021-2022 le 25 mars 2021 ayant comme ligne directrice: La relance économique dans l'ensemble des régions du Québec par des investissements massifs;

**CONSIDÉRANT** que lors d'une conférence organisée par la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, le ministre des Finances du Québec, monsieur Éric Girard, a annoncé que la relance économique visée par le gouvernement du Québec reposait, notamment sur l'investissement dans les infrastructures publiques et le soutien aux municipalités;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités du Québec comptent de nombreux projets structurants en infrastructures qui sont prêts à être lancés pour favoriser une reprise économique forte et rapide;

**CONSIDÉRANT** que l'approvisionnement en matériaux de construction, les problèmes récurrents de pénurie de main-d'oeuvre et les mesures sanitaires en place contribuent à créer une importante pression inflationniste sur les coûts totaux des chantiers d'infrastructures;

**CONSIDÉRANT** que faute de ressources financières suffisantes, les municipalités du Québec n'auront d'autre choix que de reporter, voire abandonner, des projets nécessaires pouvant contribuer à la relance économique;

**CONSIDÉRANT** que l'aide financière versée par le gouvernement du Québec au cours de l'année 2020 pour faire face à la COVID-19 ne pourra suffire à corriger la présente situation de sous-financement des travaux d'immobilisation;

**CONSIDÉRANT** qu'il est plus avantageux, pour le gouvernement du Québec, de bonifier le financement des programmes visant la réalisation des projets d'infrastructures municipaux étant donné l'implication fiscale des contribuables représentant une contribution importante au financement et à la réalisation des projets;

**CONSIDÉRANT** la résolution no 146-04-2021 transmise par la Ville de Cowansville;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAULT  
APPUYÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la résolution no 146-04-2021 de la Ville de Cowansville.

D'adresser une demande au gouvernement du Québec, afin qu'un programme d'urgence soit mis en place venant compenser l'explosion des coûts de réalisation des travaux municipaux d'immobilisation.

De demander l'appui de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités pour la mise en place rapide d'une aide financière exceptionnelle devant répondre à la problématique actuelle.





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De transmettre copie de la présente résolution à la Ville de Cowansville, à la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, madame Sonia LeBel, au ministre des Finances, monsieur Éric Girard, au ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon, à la ministre déléguée au Développement économique régional, madame Marie-Ève Proulx, et à la ministre déléguée à l'Éducation, ministre responsable de la Condition féminine et députée de Brome- Missisquoi, madame Isabelle Charest.

**ADOPTÉ**

### QUESTIONS DIVERSES

#### FORMATION À VENIR SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Monsieur Desmarais informe les maires de l'organisation prochaine d'une formation sur les chemins municipaux. Certains membres du conseil soulèvent des idées pour cette formation, plus particulièrement au niveau de la responsabilité (ex. : camionnage).

### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune nouvelle question du public n'a été portée à l'attention du conseil des maires.

189-0421

### LEVÉE DE LA SÉANCE

**EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

Patrick Melchior, préfet

David Legrand, greffier

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.